

Le 30^{ème} Anniversaire de l'ATMF a eu lieu le 19 novembre au Centre d'animation Louis-Lumière dans le 20^e arrondissement de Paris.

Les deux thèmes de la conférence-débat animée par Abderrahim NAOUMI étaient « 30 années de combat pour l'égalité des droits » et « Solidarité avec les peuples en mouvement ».

Les intervenants ont décrit d'une manière émouvante les parcours singuliers de membres de l'ATMF et leurs luttes à l'intérieur et à l'extérieur des usines et des mines : luttes syndicales, lutte pour le logement, lutte contre les violences policières, etc.

Ces interventions pluridisciplinaires et complémentaires de haut niveau ont été suivies d'un débat avec une salle pleine à craquer. Après la pause, les femmes des A.S.L de Nancy nous ont présenté une pièce de théâtre intitulée « Cuisine sous pression ». La soirée s'est poursuivie par un dîner copieux offert par l'ATMF d'Argenteuil et de Nancy et animée par le groupe de musique « AL OUNS ».

Bravo et merci à tous ceux et celles qui se sont mobilisés pour les 30 années de l'ATMF et particulièrement l'Espace Femmes Citoyennes qui s'est occupé du dîner succulent et du service. Un moment fort, convivial, combatif et festif entre 150 et 200 personnes pour participer à cet anniversaire. Des associations amies et des personnalités étaient également présentes.

Mohamed N.



NOUVELLES LOIS DU 16 JUIN 2011 SUR L'IMMIGRATION

La délivrance de la carte de séjour « *vie privée et familiale* » pour raisons de santé dépend de l'absence (et pas seulement l'indisponibilité) d'un traitement approprié dans le pays d'origine. L'autorité administrative « peut » prendre en compte des conditions humanitaires exceptionnelles.

L'absence de sanction concernant le délit de solidarité a été étendue à l'amélioration des conditions de vie de l'immigré sans papiers, motif substitué au danger imminent pour sa survie ou son intégrité physique. C'est-à-dire qu'une personne peut venir en aide à un sans papier sous certaines conditions strictes. Les étrangers victimes de violences conjugales bénéficient d'une ordonnance de protection valable 3 mois au maximum. L'autorité administrative doit délivrer une carte de séjour « *vie privée et familiale* ».

Le droit au séjour de 3 mois des étrangers communautaires n'est accordé que si leur séjour ne devient pas une charge déraisonnable pour le système d'assurances sociales (circulaires du 17 juin 2011 sur www.circulaires.gouv.fr). D'une manière générale, l'étranger ne peut prétendre aux droits sociaux qu'après 3 mois de présence en France.

Rappelons que la loi du 24 juillet 2006 avait déjà supprimé la possibilité de régularisation après 10 ans de présence. Toutefois, le préfet peut exceptionnellement délivrer une carte de séjour si l'étranger ne menace pas l'ordre public et n'est pas polygame.

Le conjoint de Français peut obtenir une carte de résident après 3 ans de mariage si la communauté de vie n'a pas cessé. Mais le renouvellement du titre est de plein droit (automatique) si la rupture de la vie commune résulte du décès du conjoint. La loi lutte contre les mariages « gris » ou frauduleux. « L'escroquerie aux sentiments » est passible de 5 ans d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Un guichet unique gère l'aide médicale d'État : c'est la CPAM du lieu de résidence de l'intéressé.

La loi de sécurité intérieure du 14 mars 2011 prévoit à titre expérimental l'assignation à résidence des étrangers en voie d'éloignement justifiant qu'ils ne peuvent se rendre ni dans leur pays d'origine ni dans un autre pays. Ils ne peuvent pas quitter sans autorisation leur lieu d'assignation et doivent se présenter périodiquement aux contrôles de police ou de gendarmerie. La violation de ces dispositions est passible de 3 ans d'emprisonnement. L'autorité administrative peut escorter l'étranger. L'assignation à résidence peut être abrogée en cas de fait nouveau (par exemple, découverte d'une fausse déclaration concernant l'identité ou la nationalité...)

L'assignation à résidence peut également être décidée par le préfet. Si l'intéressé a exercé un recours auprès du tribunal administratif dans un délai très bref, le plus souvent 48 heures, l'assignation à résidence ou l'éloignement ne peuvent intervenir avant le jugement.

Suite sur les nouvelles règles du droit d'asile et la naturalisation au prochain numéro.

Bernard E., écrivain public à l'ATMF.



Après une période d'interruption, Librecité réapparaît en se dotant d'une nouvelle équipe de rédaction et des moyens pour assurer son édition.

Équipe de rédaction de Librecité : Abdallah E.M., Bernard E., Fouzia H., Mohamed N., Mokhtar M. et Souad A.H.

Design et responsable de rédaction : Christophe D.

Photos : Slimane A., Mohamed K.

ATMF Argenteuil
26, boulevard du Général Leclerc,
95100 Argenteuil
01.39.80.45.40
01.39.82.81.48

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAGHRÉBINS DE FRANCE - ARGENTEUIL

EDITO

VOTER, C'EST COMPTER

L'année 2012 verra deux élections très importantes pour l'avenir de la France, de la République de la « Liberté, Egalité, Fraternité » et naturellement pour l'avenir de chacun d'entre nous :

- les élections présidentielles qui auront lieu les 22 avril et 6 mai 2012 et éliront le prochain Président de la République pour 5 ans,

- les élections législatives qui se dérouleront les 10 et 17 juin 2012 qui éliront les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale pour 5 ans.

Chacun d'entre nous doit être acteur de son avenir.

Usez de ce droit pour ne pas laisser quelqu'un d'autre décider à votre place.

Pour voter, il faut s'en donner les moyens, alors inscrivez-vous vite sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011.

Avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile, vous pouvez vous inscrire à la mairie de votre domicile (en vous y rendant directement ou en adressant un courrier).

Mokhtar Merkaoui,
Président de l'ATMF Argenteuil

ALI ZIRI : LA MOBILISATION PORTE SES FRUITS

Devant une mobilisation sans précédent à l'échelle nationale (la publication du rapport annuel d'Amnesty International, divers articles dans la presse dont Mediapart, le Parisien, Libération...), le tout amplifié par une action publique du Collectif Ali ZIRI (retraité décédé à la suite de violences policières à Argenteuil en juin 2009), le procureur du tribunal de Grande Instance de Pontoise vient de repousser sa décision au mois de janvier 2012. L'ATMF reste mobilisée avec le collectif dans les prochaines semaines pour de nouvelles manifestations.

Librecité

LE BULLETIN DE L'ATMF ET LE VÔTRE

L'efficacité d'une organisation nationale et la proximité d'une association locale.

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAGHRÉBINS DE FRANCE

ATMF Argenteuil
26, boulevard du Général Leclerc
95100 Argenteuil

01.39.80.45.40
01.39.82.81.48
atmfargent@yahoo.fr
www.atmfargenteuil.org

Agrément jeunesse et sport
n°952008JEP006
Siret 3846307030013

A quand le droit de vote des étrangers hors U.E ?

Deux sondages ont paru récemment sur le droit de vote des étrangers hors U.E et ils montrent que les mentalités ont bien évolué sur le sujet. En effet, selon le sondage d'Harris Interactive du 28 octobre effectué pour La Lettre de la Citoyenneté, 59% des sondés se disent favorables au droit de vote des étrangers hors U.E aux élections locales et dans le sondage de BVA du 28 novembre pour le Parisien, le pourcentage s'élève à 61%. Soit une évolution de 6 points depuis deux ans et de 15 points depuis 15 ans !



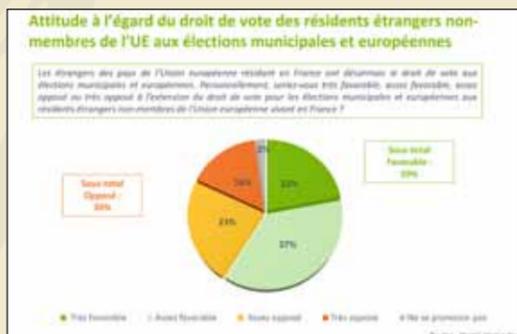
des étrangers hors U.E aux élections locales et dans le sondage de BVA du 28 novembre pour le Parisien, le pourcentage s'élève à 61%. Soit une évolution de 6 points depuis deux ans et de 15 points depuis 15 ans !

Même réalisé dans un contexte de crise économique et politique et son corollaire, l'accroissement du chômage, ces sondages donnent des indications qui demeurent contraires aux discours des personnalités politiques opposées à cette ouverture du corps électoral au droit de vote des étrangers hors Union Européenne.

Les résultats du sondage publié par La Lettre de la Citoyenneté sont les suivants : près de 6 Français sur 10 se déclarent favorables à l'extension du droit de vote aux élections municipales et européennes aux étrangers non communautaires vivant en France.

Sur 59% qui se disent favorables, 37% se déclarent tout à fait favorables et 22% très favorables.

Les mentalités évoluent très lentement chez les personnes âgées de 56 ans et plus, puisqu'elles s'opposent à l'extension du droit de vote des étrangers non communautaires aux élections municipales et européennes. Nous avons un travail pédagogique à faire auprès de ces personnes.



A l'ATMF avec les associations issues de l'immigration et le soutien des organisations démocratiques, nous nous battons depuis de nombreuses années pour l'égalité des droits basée sur la citoyenneté de résidence, à commencer par le droit d'être électeur et éligible aux élections locales comme 1ère étape.

Le 24 novembre, l'ATMF a été auditionnée par le rapporteur du projet de loi relatif aux droits de vote des étrangers. Ce projet devrait être débattu au Sénat passé à gauche pour la première fois de l'histoire de cette haute assemblée le 08/12/2011.

Mohamed N.

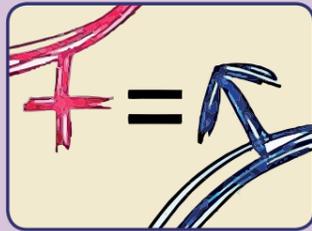
Décembre 2011 / Janvier 2012 - numéro 12 - Parution bimestrielle

25 NOVEMBRE - JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES

La violence à l'égard des femmes quels que soient leur âge, leur milieu social, leur orientation sexuelle, leur origine, découle essentiellement des inégalités dans les rapports sociaux entre les sexes.

L'expression « violence à l'égard des femmes » désigne tous les actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant, ou pouvant causer, aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, dans tous les aspects de la vie en société.

Elle désigne également tous les actes de violences résultant des intégrismes et obscurantismes culturels, religieux et ethniques. Les références au relativisme culturel, aux coutumes, aux traditions ou aux religions, ne peuvent en aucun cas constituer des circonstances atténuantes.



Les violences faites aux femmes ont des conséquences multiples sur le plan socio-économique, juridique et sur la santé globale des femmes concernées, voire celle des enfants exposés à ces violences.

Un certain nombre de ces violences constituent d'ores et déjà des infractions délictuelles et criminelles. Leurs auteurs sont passibles de poursuites et de sanctions. Que ces violences soient exercées au sein du couple, dans la famille ou dans l'espace social.

Quelques chiffres des violences envers les femmes :

18% de toutes les morts violentes recensées en France et dans lesquelles l'auteur a été identifié ont eu lieu dans le cadre du couple. En France, 1 femme sur 10 serait victime de violence conjugale et une femme meurt tous les cinq jours suite à des violences.

Extrait de la Charte du « Collectif pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes ».

Une grande émotion et de la colère à Argenteuil au mois de juillet dernier, une femme a succombé sous plusieurs coups de couteau assénés par son conjoint sous les yeux de sa fille de 15 ans.

Fouzia H.

UN BEL EXEMPLE DE CITOYENNETÉ

Le printemps arabe continue de souffler son vent de liberté sur les pays du Maghreb et du Proche Orient. L'expression « printemps arabe » fait référence au « printemps des peuples » de 1848, lorsque des révolutions éclatent simultanément dans divers pays d'Europe. Ces révolutions ont façonné l'Europe d'aujourd'hui, comme celles de notre siècle façonneront le monde arabe de demain. La première conséquence de ces bouleversements politiques, ce sont les élections réussies de Tunisie. Un pays où, à l'instar des autres pays arabes, la fraude électorale était institutionnalisée par les dictatures en place depuis les indépendances.

En Tunisie, la participation a été importante. Beaucoup d'électeurs ont déclaré venir voter pour la première fois, et ils étaient émus. Pour obtenir ce droit, ils ont dû manifester des mois durant, en risquant leur vie chaque jour. Car manifester, même pacifiquement, est une opération à hauts risques face à des régimes aux abois qui n'hésitent pas à envoyer leur armée, leur police et leurs mercenaires contre leurs populations. Nous l'avons vu en Tunisie, en Egypte et en Libye. Et nous le voyons encore en Syrie, au Yémen et à Bahreïn. Alors oui ; les élections tunisiennes ont été une belle réussite, et les Tunisiens avaient raison d'être émus ce jour-là.

En Europe aussi, le droit de vote a été arraché après d'âpres luttes, et parfois dans les larmes et le sang. Aujourd'hui, la jeunesse arabe a fait des émules dans le monde, à travers le mouvement pacifique des indignados. Ces derniers poursuivront-ils la voie citoyenne tracée par le peuple tunisien ? En France, les élections présidentielles approchent. Nous devons nous saisir du droit de vote pour lequel, comme les peuples arabes aujourd'hui, nos ancêtres ont tant sacrifié hier.

Abdallah E.M.

PROFIL : SAËDIA

Comment avez-vous connu l'ATMF ?

Je suis venue m'inscrire aux cours de français pour la première fois il y a 5 ans et j'ai rencontré des personnes formidables, souriantes et très accueillantes, toujours prêtes à nous aider.

Pourquoi avez-vous fait cette démarche ?

Je voulais apprendre le français comme tout le monde parce que je suis en France depuis 29 ans et j'aime lire et écrire.

Que faites-vous dans la vie ?

Je suis maman de cinq enfants, j'ai toujours travaillé dans ma vie. Parfois, c'était très dur, je me levais quand tout le monde dormait, au petit matin. Aujourd'hui, je ne travaille que quelques heures par semaine, pour mieux m'occuper de mes enfants et j'ai des journées bien remplies.

A 8h30 je dois accompagner les plus petits à l'école et ensuite je vais aux cours de français, je récupère mes enfants à 16h30 et après le goûter vers 17h je les ramène à l'ATMF pour faire les devoirs, à 18h30 c'est Abou et Bouchra que j'accompagne au sport, les deux grandes sont au lycée.

Que vous a apporté l'ATMF ?

L'ATMF c'est comme ma famille. Mes enfants sont suivis en soutien scolaire, je vais au cours de français, à l'Espace Femmes Citoyennes, à l'Atelier Art Culinaire et je participe aux repas solidaires que nous organisons une fois tous les deux mois. Je suis aussi inscrite à l'atelier Parentalité que j'aime bien parce qu'on s'exprime sur des sujets qui nous intéressent et qui concernent l'éducation de nos enfants.



J'ai traversé une épreuve très difficile dans ma vie et l'ATMF m'a soutenue et m'a beaucoup aidée dans mes démarches administratives et même pour les loisirs. J'ai participé au séjour familial en Bretagne organisé par l'Espace Femmes Citoyennes, mes enfants étaient heureux, j'ai pu m'amuser avec eux dans la piscine et partager leurs jeux.

Même ma mère participe à différentes manifestations, soirées culturelles et sorties familiales. L'ATMF, c'est vraiment une famille où tout le monde se respecte et s'entraide. Je suis devenue membre du conseil d'administration de l'ATMF et bénévole, mes enfants sont fiers de moi. Je remercie toute l'équipe et plus particulièrement les référentes de l'Espace Femmes Citoyennes.

Entretien effectué par Fouzia H.

TARTE AUX NOIX DE COCO

Ingrédients :

Pâte sablée : • 1 œuf • 50 g de sucre • 100 g de beurre ramolli • 250 g de farine • 1/2 sachet de levure chimique • 1 sachet de sucre vanillé • 1 pincée de sel.

Préparer la pâte en mélangeant tous les ingrédients.

Garniture : • 4 œufs • 100 g de sucre • 100 g de beurre fondu • 150 g de noix de coco • 500 g de confiture.

Préparation :

Étaler la pâte dans un moule, y verser la confiture avant la cuisson.

Préparer la garniture en mélangeant tous les ingrédients, en ajoutant en dernier la noix de coco et verser aussitôt sur le gâteau.

Faire cuire 30 mn entre 160° et 180°. A la sortie du four, saupoudrer de sucre glace.

Recette de l'Espace Femmes Citoyennes

Vous êtes en panne d'idées ? Vite, l'atelier art culinaire vous propose une recette rapide et facile, vous êtes sûre d'épater vos ami(e)s ou tout simplement vos enfants pour le goûter !



POÉSIE

Laissez-moi ma vie,
Laissez-moi ma dignité
Est-ce un crime de vouloir sa liberté ?

Je voudrais juste avoir une place dans cette société,
Pour laquelle j'ai tout abandonné.

Dieu m'a créée libre et je voudrais le rester,
Avec mes idées je voudrais m'imposer,
Être écoutée et respectée.

Avoir le choix dans ma vie,

Dire oui ou non quand ça me dit,
Est-ce un crime de vouloir sa liberté ?

On a tous des droits, des rêves, et des choix,
Laissez-nous une chance, notre indépendance.

Nous voulons vivre heureux et sans soucis,
Pour que nous puissions profiter de la vie,

Qu'on soit jeunes ou âgés,

Toujours se battre pour être acceptés.

Nous garderons nos idées et cela pour l'éternité
Égalité, Fraternité, et Liberté

Souad A.H.

Cette rubrique vous appartient grands ou petits, vous aussi venez partager vos talents de poète ou des récits de vie hors du commun.

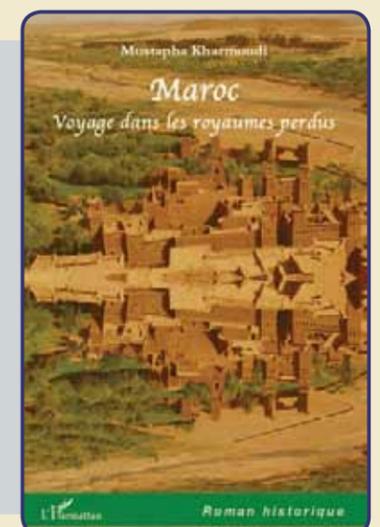
LITTÉRATURE

Nous sommes au Maroc du XVIII^e siècle, seul pays arabe qui échappe à l'empire ottoman. C'est un territoire isolé du monde, refermé sur lui-même et jaloux de son indépendance. Et pourtant, un jeune Français va entreprendre un périlleux voyage à travers ce royaume peu connu.

Il faut aimer l'aventure pour s'engager en terre inconnue. Mais, surtout, il faut être un amoureux de ce pays, hostile à tout visiteur étranger pour oser s'y engager. D'autant que nous sommes en fin de règne du Sultan et donc en pleine tourmente liée aux guerres de succession. Un roman tout en couleur, aux paysages grandioses, digne des plus grandes épopées.

À l'occasion du Conseil d'administration de l'ATMF, qui se tiendra dans les locaux de l'association le 16 décembre 2011, Mustapha Kharmoudi sera présent, parmi nous, pour un débat autour de son livre.

Abdallah E.M.



Pour pouvoir voter, inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre
VOTER, C'EST COMPTER !

